

CERTIFICAT

Conformité du contrôle de production en usine

2451-CPR-EN1090-2014.0294.008

Selon le Règlement (UE) no 305/2011 du
Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (pour les produits de construction)
ce certificat s'applique au produit de construction suivant:

Produit de construction **Eléments structuraux et kits de construction pour structures en acier EXC2 selon la norme EN 1090-2**

Utilisation Pour des constructions structurales de tous types d'ouvrages

Méthode de marquage CE ZA.3.2 et ZA.3.4 selon les normes EN 1090-1:2009+A1:2011
fabriqué par ou pour

Fabricant **Peter Eckert GmbH & Co. KG**
Stahlbau - Maschinenbau - Umwelttechnik

Marschallstraße 3
66606 St. Wendel
ALLEMAGNE

Usine du fabricant
Site de production du fabricant
Peter Eckert GmbH & Co. KG
Stahlbau - Maschinenbau - Umwelttechnik
Marschallstraße 3
66606 St. Wendel
Allemagne

Confirmation Ce certificat atteste que toutes les règles concernant l'évaluation et
le contrôle de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme
harmonisée
EN 1090-1:2009+A1:2011
sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de production
en usine répond à toutes les exigences prescrites dedans.

Première date de délivrance 25.02.2014

Prochain audit de surveillance 24.02.2028

Durée de validité Ce certificat reste valable tant que la méthode de contrôle mentionnée
dans la norme harmonisée et/ou les exigences requises pour le contrôle de
production en usine concernant l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées n'ont pas changé, et que le produit et les conditions
de production des usines n'ont pas subi de changements importants.

Remarques cf. au verso

Lieu/Date d'établissement Düsseldorf, 26.02.2025
Duchêne


Dipl.-Ing. Gurschke
Directeur de l'organisme de certification



Numéro du certificat: 2451-CPR-EN1090-2014.0294.008

Remarques

L'organisme notifié - 2451 DVS ZERT GmbH a effectué le contrôle initial du/des usine(s) et le contrôle de production en usine et procède à la surveillance permanente, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de production en usine.

Dispositions générales

Les conditions requises par la norme harmonisée EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.1 au point B. 4.4. inclus sont applicables.

En particulier, les exigences requises selon la norme EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.3 à savoir, les déclarations que le fabricant doit remettre une fois par an à l'organisme notifié doivent être respectées.

Les conditions générales de vente de la société DVS ZERT GmbH dans la dernière version respectivement en vigueur sont applicables.